

F41 ARMES

F41B ARMES TIRANT DES PROJECTILES SANS UTILISATION D'UNE CHARGE PROPULSIVE EXPLOSIVE OU COMBUSTIBLE; ARMES NON PRÉVUES AILLEURS (projectiles pour la pêche, p.ex. foënes, A01K 81/00; objets à lancer utilisés pour le sport A63B 65/00, p.ex. boomerangs A63B 65/08; appareils fixes pour le lancement de balles de sport, p.ex. balles de tennis, A63B 69/40; jouets à jeter ou à lancer A63H 33/18; couteaux, haches B26B; projectiles autres que ceux dont le ressort de projection fait partie intégrante F42B 6/00)

Schéma général

SARBACANES	1/00	ARMES DE TIR À PRESSION DE LIQUIDE, p.ex. PISTOLETS À EAU.....	9/00
ARMES DE JET	3/00	ARMES DE TIR À AIR COMPRIMÉ OU À VAPEUR	11/00
ARMES DE LANCEMENT À ROUES À FRICTION.....	4/00	ARMES BLANCHES, ARMES DE TAILLE	13/00
ARCS, ARBALÈTES	5/00	ARMES NON PRÉVUES AILLEURS.....	15/00
LANCEURS ÉLECTROMAGNÉTIQUES	6/00		
ARMES DE TIR À RESSORT	7/00		

1/00 Sarbacanes, c. à d. tubes pour lancer de petits projectiles, p.ex. des pois ou des fléchettes, par la force du souffle (pistolets à bouchon A63H)	11/08	. adaptés pour lancer des harpons
	11/12	. comportant un piston à air effectuant une course de compression lors de chaque tir [5]
3/00 Armes de jet (appareils de lancement pour pigeons artificiels ou pour assiettes d'argile F41J 9/18)	11/14	. . le piston étant mû par un ressort [5]
3/02 . Catapultes, p.ex. frondes [3]	11/16	. . . avec une masse additionnelle, coulissant dans une direction opposée à celle du déplacement du piston, p.ex. pour réduire le recul [5]
3/03 . . Catapultes munies d'un bras-lanceur pivotant [5]	11/18	. . . Dispositions pour bander le ressort [5]
3/04 . Appareils de jet à force centrifuge [3]	11/20	 à l'aide d'un levier basculant [5]
4/00 Appareils de jet à roues à friction [5]	11/22	 dans des armes à air comprimé à bascule [5]
5/00 Arcs; Arbalètes	11/24	. comportant un soufflet ou une poire déformable, pressés pendant le tir [5]
5/06 . Carquois [3]	11/26	. dans lesquelles la pression est fournie par de l'air précomprimé avant le tir (F41B 11/06, F41B 11/08, F41B 11/32 ont priorité) [5]
5/10 . Arcs composés [5]	11/28	. . Dispositions de pompage ou de compression à cet effet [5]
5/12 . Arbalètes [5]	11/30	. . . actionnées par un levier basculant, p.ex. dans des armes à bascule [5]
5/14 . Détails des arcs; Accessoires pour le tir à l'arc (appareils de visée pour le tir à l'arc F41G 1/467) [5]	11/32	. Agencement de soupapes, dans les armes à air comprimé ou soupapes spécialement conçues pour ces armes [5]
5/16 . . Doigtiers pour le tir à l'arc (protège-bras ou protège-mains pour des activités de sport en général A41D 13/08) [5]	11/34	. Dispositions pour l'étanchéité; Pistons [5]
5/18 . . Dispositifs de tirage ou de détente de la corde (F41B 5/16 a priorité) [5]	13/00 Armes d'estoc (baïonnettes F41C 27/18); Armes de taille (appareillage d'entraînement pour l'escrime A63B 69/02; gaines pour outils coupants à main B26B 29/00)	
5/20 . . Stabilisateurs ou amortisseurs de vibrations pour les arcs [5]	13/02	. Sabres; Coutelas; Glaives; Epées
5/22 . . Guide-flèches ou repose-flèches [5]	13/04	. . Fourreaux ou gaines pour ces armes
6/00 Appareils de lancement électromagnétiques [5]	13/06	. . . pour les dissimuler, p.ex. cannes-épées
7/00 Fusils à ressort (catapultes F41B 3/02)	13/08	. Poignards; Stylets
7/02 . le ressort faisant partie du missile ou du projectile	13/10	. Lances; Piques (javelots pour le sport A63B 65/02)
7/04 . adaptés pour lancer des harpons	15/00 Armes non prévues ailleurs	
7/08 . Fusils jouets	15/02	. Bâtons; Matraques; Cannes; Gourdins
9/00 Armes de tir à projection de liquide, p.ex. pistolets à eau	15/04	. . avec moyens électriques pour étourdir
11/00 Armes de tir à air comprimé, p.ex. pistolets; Armes de tir à vapeur	15/06	. . avec couteaux ou pointes rapportés
11/02 . Adaptations pour l'alimentation ou le chargement des projectiles à partir de chargeurs	15/08	. Coups de poing
11/04 . pour lancer une poudre, p.ex. du poivre	15/10	. Pieux
11/06 . dans lesquelles la pression est fournie par une cartouche de gaz (F41B 11/08 a priorité; soupapes pour ces armes F41B 11/32)		